

Commune
Soueix-Rogalle

PROCÈS VERBAL DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOUEIX ROGALLE



Séance du 5 juin 2026

Vendredi 5 juin 2026, 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Soueix-Rogalle, régulièrement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Clément MARCHANT, Maire.

<u>Nombre de membres en exercice</u> : 11	<u>Étaient présent/e/s</u> : Monsieur Clément MARCHANT, Madame Magali CHARRIERE, Monsieur Aymeric MOMBRUN-MEYER, Madame Lilie FRIEDRICH, Madame Sandrine QUÉRÉ, Monsieur Ludovic HEIME, Madame Christine TERRISSE, Monsieur François MONTLAUR
<u>Présents</u> : 8	<u>Étai/en/t représenté/e/s</u> : Madame Juliette GEST par Monsieur Aymeric MOMBRUN-MEYER, Monsieur Loïck LARVOL-TEQUI par Monsieur Clément MARCHANT
<u>Votants</u> : 10	<u>Étai/en/t excusé/e/s</u> :
	<u>Étai/en/t absent/e/s</u> : Monsieur David KRIVINE
	<u>Secrétaire de séance</u> : Madame Magali CHARRIERE

Ordre du jour

- Arrêt du procès verbal de la séance du 29 avril 2026 – DEL_2026_040
- Désignation du secrétaire de séance – DEL_2026_041
- Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire – DEL_2026_042
- Sécurisation de la route « Chemin de la Frête » – DEL_2026_043
- Questions diverses

Arrêt du procès verbal de la séance du 29 avril 2026 – DEL 2026 040

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la séance précédente n'appelle aucune remarque et est arrêté par les élus présents.

Votes pour **10**
Votes contre **0**
Abstentions **0**

Sous-préfecture de Saint-Girons
Date de réception de l'AR : 08/06/2026
009-210902995—DEL_2026_040-DE

Désignation du secrétaire de séance – DEL 2026 041

L'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales dispose que « au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations... ». Ainsi, cette prérogative étant explicitement confiée au conseil municipal par la loi, le maire ne peut désigner lui-même le secrétaire de séance.

Seul un membre du conseil municipal peut être secrétaire de séance.

Où les dispositions réglementaires exposées ci dessus, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Aymeric MOMBRUN-MEYER secrétaire de séance.

Votes pour **10**
Votes contre **0**
Abstentions **0**

Sous-préfecture de Saint-Girons
Date de réception de l'AR : 08/06/2026
009-210902995—DEL_2026_041-DE

Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire – DEL 2026 042

Vu le code électoral ;

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n°INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Madame Christine TERRISSE, Monsieur François MONTLAUR, Madame Sandrine QUÉRÉ et Monsieur Ludovic HEIME. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées :

Monsieur Clément MARCHANT

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Nul n'est élu délégué ou suppléant au premier tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Monsieur Clément MARCHANT : 10 voix

Monsieur Clément MARCHANT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées (individuelles ou groupées) :

- Monsieur Aymeric MOMBRUN-MEYER
- Madame Magali CHARRIERE
- Madame Lilie FRIEDRICHs

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote, scrutin secret majoritaire à deux tours.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Monsieur Aymeric MOMBRUN-MEYER : 10 voix
- Madame Magali CHARRIERE : 10 voix
- Madame Lilie FRIEDRICHs : 10 voix

Monsieur Aymeric MOMBRUN-MEYER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Madame Magali CHARRIERE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

Madame Lilie FRIEDRICHs ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

Votes pour 10

Votes contre 0

Abstentions 0

Sous-préfecture de Saint-Girons
Date de réception de l'AR : 08/06/2026
009-210902995—DEL_2026_042-DE

Sécurisation de la route « Chemin de la Frête » – DEL 2026_043

Un éboulement survenu sur le talus aval de la voie communale « Chemin de la Frête » a nécessité de prendre des mesures d'urgence pour sécuriser la circulation motorisée, notamment en interdisant la circulation des véhicules d'un tonnage supérieur à 3,5. Toutefois, ces mesures de police ne sauraient être que temporaires, tant cet axe est nécessaire à la déserte d'habitations principales comme secondaires, notamment.

Aussi, des travaux d'élargissement de cette route sont indispensables au niveau de cet éboulement, afin de pouvoir garantir la circulation de tous véhicules dans de parfaites conditions de sécurité pour les usagers.

Coût total du projet : 9 540,00 € H.T.

Fonds départemental d'action locale (40%) : 3 816,00 €

Autofinancement : 5 724,00 €

Montant total des travaux (TTC) : 11 448,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet de travaux décrit ci dessus ;
- Approuve le plan de financement ;
- Mandate Monsieur le Maire pour établir la demande de subvention FDAL et signer toute pièce nécessaire à ce dossier

Votes pour 10

Votes contre 0

Abstentions 0

Sous-préfecture de Saint-Girons

Date de réception de l'AR : 08/06/2026

009-210902995—DEL_2026_043-DE

Questions diverses

- **Fleurissement du village** : Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis pour le fleurissement annuel du village. Le constat est partagé qu'il s'agit d'une charge financière relativement importante. Qui plus est, la commune a dû faire face à d'autres priorités depuis le renouvellement du conseil municipal, raison pour laquelle ce devis est présenté tardivement, au regard du calendrier à respecter habituellement pour les plantations. Il est proposé de valider partiellement le devis en priorisant le fleurissement aux abords du musée des colporteurs et de la halle Justin Clanet et d'anticiper la campagne de fleurissement 2027 en envisageant la plantation de vivaces.
- **Appel à projets Carrosserie** : Des discussions s'engagent sur les dossiers de candidature reçus dans le cadre de l'appel à projets lancé pour la gestion de l'ancienne carrosserie. Ce point figurant à l'ordre du jour de la séance du 08/06, il fera l'objet de plus amples discussions.
- **Programme de recherche « Citique »** : Mesdames Christine TERRISSE & Lilie FRIEDRICHS ont assisté à une séance d'information organisée à l'initiative de l'ANA-CEN Ariège et du parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises consacrée au programme de recherche Citique. Ce programme vise à participer à la collecte de tiques piqueuses afin de contribuer à mieux cartographier le risque de piqûre de tique et le risque infectieux associés. Cela permettra d'améliorer la prévention face à ce risque et de lutter plus efficacement contre la maladie de Lyme et les autres maladies vectorielles à tiques. Mesdames TERRISSE & FRIEDRICHS sont revenues de cette séance d'information avec un kit de collecte qui permettra à la commune de participer à son niveau à ce programme de recherche. Une communication aux habitants sur ce sujet sera insérée dans le prochain bulletin municipal.
- **Proposition apéritif citoyen** : Il est proposé de fixer l'apéritif citoyen au 14 juillet.
- **Rencontre avec inspecteur d'académie** : Monsieur François MONTLAUR a représenté la commune à l'occasion d'une réunion organisée à l'échelle de la communauté de communes pour évoquer l'organisation pluriannuelle de la scolarité des enfants du territoire. Cette réunion, à l'initiative de Monsieur Louis ALBERICI, directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Ariège, faisait suite, notamment, à l'observatoire des dynamiques rurales et territoriales qui s'était tenu le 4 décembre dernier. Monsieur ALBERICI a présenté un projet possible de suppression des classes uniques d'Ustou et Soueix-Rogalle par la création d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) sur les communes d'Oust, Seix, Soueix-Rogalle et Ustou¹. Ce projet se trouve en complète contradiction avec ce que les services académiques avaient assuré à Monsieur le Maire (voir procès-verbal de la séance du 29/04). Lors de cette réunion, seule la commune de Soueix-Rogalle, parmi les 4 visées en Haut-Salat, se trouvait représentée.

1 À condition que les maires concernés soient d'accord

- **Évocations sur la commission mobilité :** La problématique d'espaces de stationnement, particulièrement lors des jours de marché est identifiée depuis longtemps. Toutefois, il n'est pas possible d'envisager la création de nouvelles places de stationnement à courte échéance. Il est proposé que les emplacements existants soient rematérialisés afin d'inviter les usagers à les occuper prioritairement et ainsi optimiser l'utilisation de l'espace public. Un plan de circulation est actuellement en cours de réflexion afin de produire davantage de places de stationnement mais aussi de mieux concilier les différents usages des voies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h48.

Procès-verbal arrêté lors de la séance du 8 juin 2026.

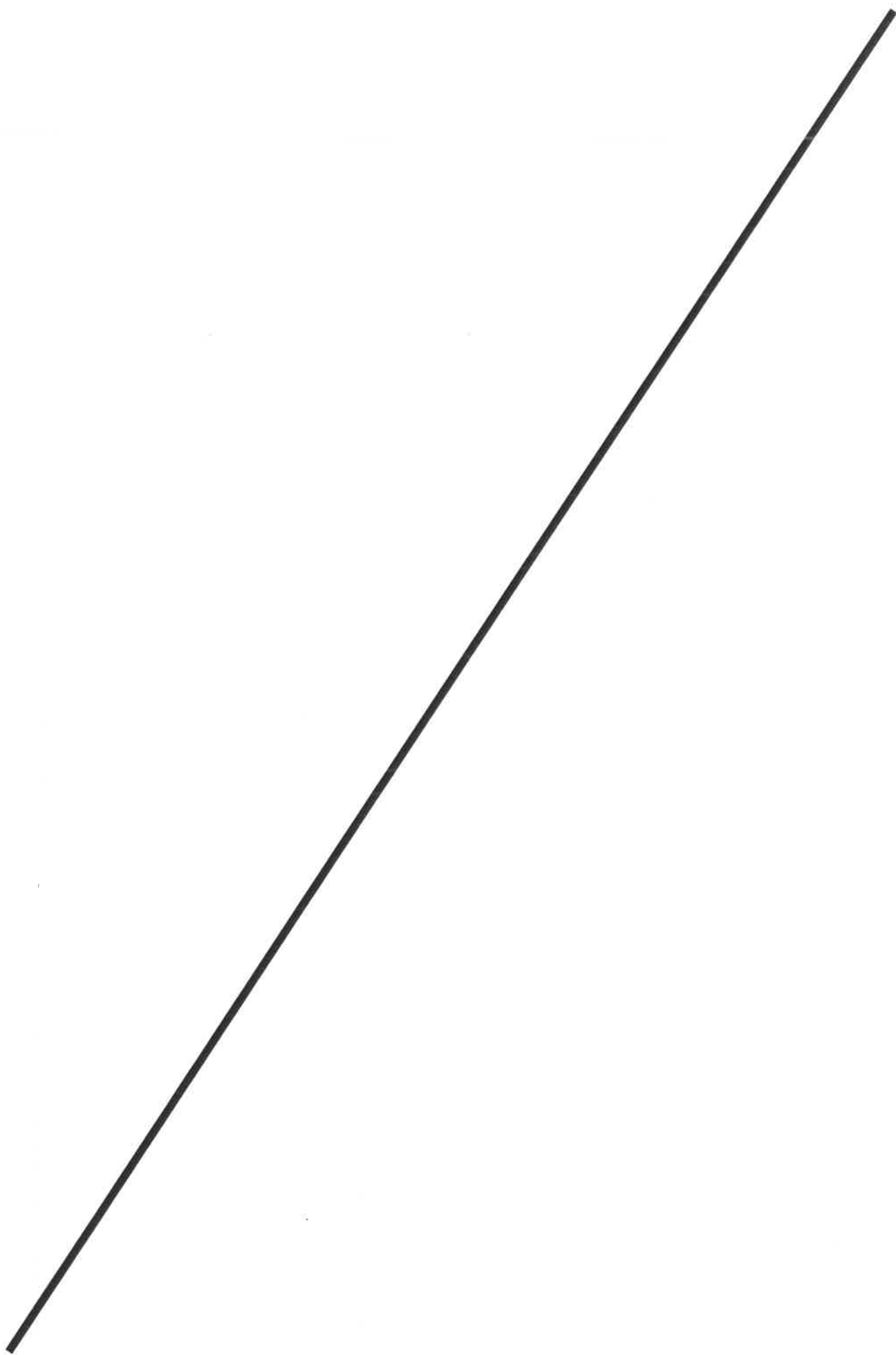
Publié sur le site internet de la commune le 9 juin 2026.

Le président de séance
Clément MARCHANT

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke at the end.

Le secrétaire de séance
Aymeric MOMBRUN-MEYER

A blue ink signature with a series of sharp, angular strokes and a long, sweeping tail.



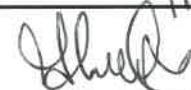
République française
Département de l'Ariège – Arrondissement : SAINT-GIRONS
COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE

LISTE DE PRÉSENCE

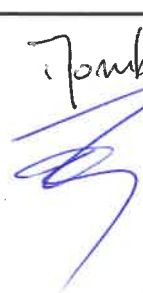
Séance du 5 juin 2026

En cas d'absence, merci d'indiquer dans le cadre correspondant « absent(e) » ou « excusé(e) »
selon le cas.

Date de la convocation : 29 mai 2026

NOM	FONCTION	SIGNATURE
MARCHANT Clément	Maire	
CHARRIERE Magali	Adjointe au Maire	
MOMBRUN-MEYER Aymeric	Adjoint au Maire	
FRIEDRICHS Lilie	Adjointe au Maire	
GEST Juliette	Conseillère municipale	Représentée par Monsieur Aymeric MOMBRUN-MEYER
QUÉRÉ Sandrine	Conseillère municipale	
KRIVINE David	Conseiller municipal	Absent.
HEIME Ludovic	Conseiller municipal	
LARVOL-TEQUI Loïck	Conseiller municipal	Représenté par Monsieur Clément MARCHANT
TERRISSE Christine	Conseillère municipale	
MONTLAUR François	Conseiller municipal	

Élu(e) secrétaire de séance : Aymeric Mombrun Meyer -



LISTE RÉCAPITULATIVE

Séance du 5 juin 2026

DATE	NUMERO	OBJET
05/06/2026	DEL_2026_040	Arrêt du procès-verbal de la séance du 29 avril 2026
05/06/2026	DEL_2026_041	Désignation du secrétaire de séance
05/06/2026	DEL_2026_042	Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire
05/06/2026	DEL_2026_043	Sécurisation de la route « Chemin de la Frête »

Date de transmission de l'acte: 09/06/2026
Date de reception de l'AR: 09/06/2026
009-210902995-DEL_2026_044-DE
A G E D I